



CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE

3 Allée du MARAIS – 60550 VERNEUIL EN HALATTE

☎ : 03 44 66 25 77 - 06 10 29 12 62.- Mel : leoverneuil@aol.com Site: www.leoverneuil.fr

Administration du club

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale de l'Association comprend tous les membres, y compris les membres mineurs.

Peuvent participer aux votes :

- Tous les membres actifs et adhérents, âgés de 16 ans et plus le jour de l'Assemblée générale.
- Un représentant légal des adhérents de moins de 16 ans.

Tous les membres peuvent être représentés par un autre membre actif ou adhérent.

Administration

L'Association est administrée par un collectif nommé "Conseil collégial" de 9 membres minimum élus pour 3 ans par l'Assemblée générale et rééligible par tiers tous les ans.

Tous les membres du Conseil collégial sont sur le même pied d'égalité, chacun des membres est ainsi co-administrateur de l'Association.

Le Conseil collégial est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'Association. En son sein, les co-administrateurs sont nommés aux fonctions définies par le règlement intérieur.

Le Conseil collégial peut ainsi agir en toutes circonstances au nom de l'Association. Il peut désigner l'un de ses membres pour représenter l'Association dans tous les actes de la vie civile.

Chaque membre du Conseil collégial peut être habilité à remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation ou tout autre acte administratif nécessaire au fonctionnement de l'Association s'il a été décidé par le Conseil collégial.

Fonctionnement du Conseil collégial

La gouvernance de l'Association est assurée par le Conseil collégial, qui décide collectivement des orientations de l'Association et la représente.

Le Conseil collégial a pour mission de contrôler les activités du Club et de veiller à l'application des décisions de l'Assemblée générale.

Est éligible au Conseil collégial toute personne âgée d'au moins 16 ans ou tout représentant légal ou tuteur d'une personne âgée de moins de 16 ans et à jour de ses cotisations.

Les candidats au Conseil collégial s'engagent à avoir la jouissance de leurs droits civils et politiques.



Candidat au conseil collégial

Je soussigné(e) : Mme, Mr :Prénom

Demeurant à :

Ou représentant / autorisant le mineur :

Me présente candidat au conseil collégial lors de l'assemblée générale du Club Léo LAGRANGE du 20 Mars 2026

DATE

Bon pour candidature

Signature